

LAMBALLE TERRE ET MER
Monsieur le Président
4 rue Saint-Martin
22400 LAMBALLE-ARMOR

A Saint-Brieuc, le 2 juin 2021

Service études/aménagement
Affaire suivie par Hélène LE PAJOLEC
Tél. : 02.96.78.62.00
Mail : helene.lepajolec@cotesdarmor.cci.fr

Objet : Réunion d'examen conjoint projet n°2 de mise en compatibilité du PLU de la commune déléguée de Lamballe et modification n°7

Affaire suivie par : Katell NICOLAS – Directrice Urbanisme

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu le projet n°2 de mise en compatibilité du PLU de la commune déléguée de Lamballe ainsi que la notice de présentation de la modification N°7 et nous vous en remercions.

Nous avons bien relevé que le projet n°2 de mise en compatibilité du PLU de Lamballe consiste en l'ouverture partielle d'une zone 2AU pour y permettre l'accueil du siège de la Cooperl.

Nous avons également noté que la modification n°7 du PLU de Lamballe consiste à modifier le plan de zonage sur 2 secteurs (Trémiliac et le Chemin des Pâturettes) pour une ouverture à l'urbanisation afin d'y permettre des projets d'aménagements à vocation d'habitat.

Nous n'avons pas de remarques à apporter concernant ces évolutions.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,



Thierry TROESCH